

Projet éolien de Fouquescourt

Lettre d'information #3

Mars 2026



LE MOT DU MAIRE

“Face aux enjeux actuels de souveraineté énergétique, notre commune est amenée à se positionner sur un projet éolien sur son territoire. Au-delà des positions de principe, je privilégie une approche pragmatique tournée vers les intérêts de la commune. Dans le projet actuel, les installations peuvent être implantées à une distance raisonnable du village, tout en restant sur le territoire communal, afin de bénéficier directement des retombées économiques qu'il pourrait générer, plutôt que de voir ces équipements s'implanter aux portes de notre commune sans en tirer profit. C'est dans cette logique que l'ensemble du conseil municipal et moi-même soutenons ce projet.”

Jean-Noël Cazé,
Maire de Fouquescourt



LE MOT DU CHEF DE PROJET

Dans notre précédente lettre, nous vous présentions les différentes études lancées afin d'évaluer la faisabilité du projet éolien. Les résultats nous ont été transmis par les bureaux d'études et nous vous en proposons une synthèse dans cette lettre. L'avancement de ces études nous a permis de travailler sur l'implantation du futur parc éolien en intégrant les principaux enjeux environnementaux et paysager identifiés. Le projet est aujourd'hui en cours de finalisation et sera déposé en Préfecture dans les prochaines semaines. C'est dans cette perspective, et avant cette échéance, que nous venons à votre rencontre en mars lors d'une permanence publique afin de vous présenter le projet et répondre à vos questions.

Brahim Si Ahmed
Chef de projets éoliens chez RWE



VENEZ NOUS RENCONTRER !

Permanence publique d'information sur le projet éolien

MERCREDI 25 MARS 2026

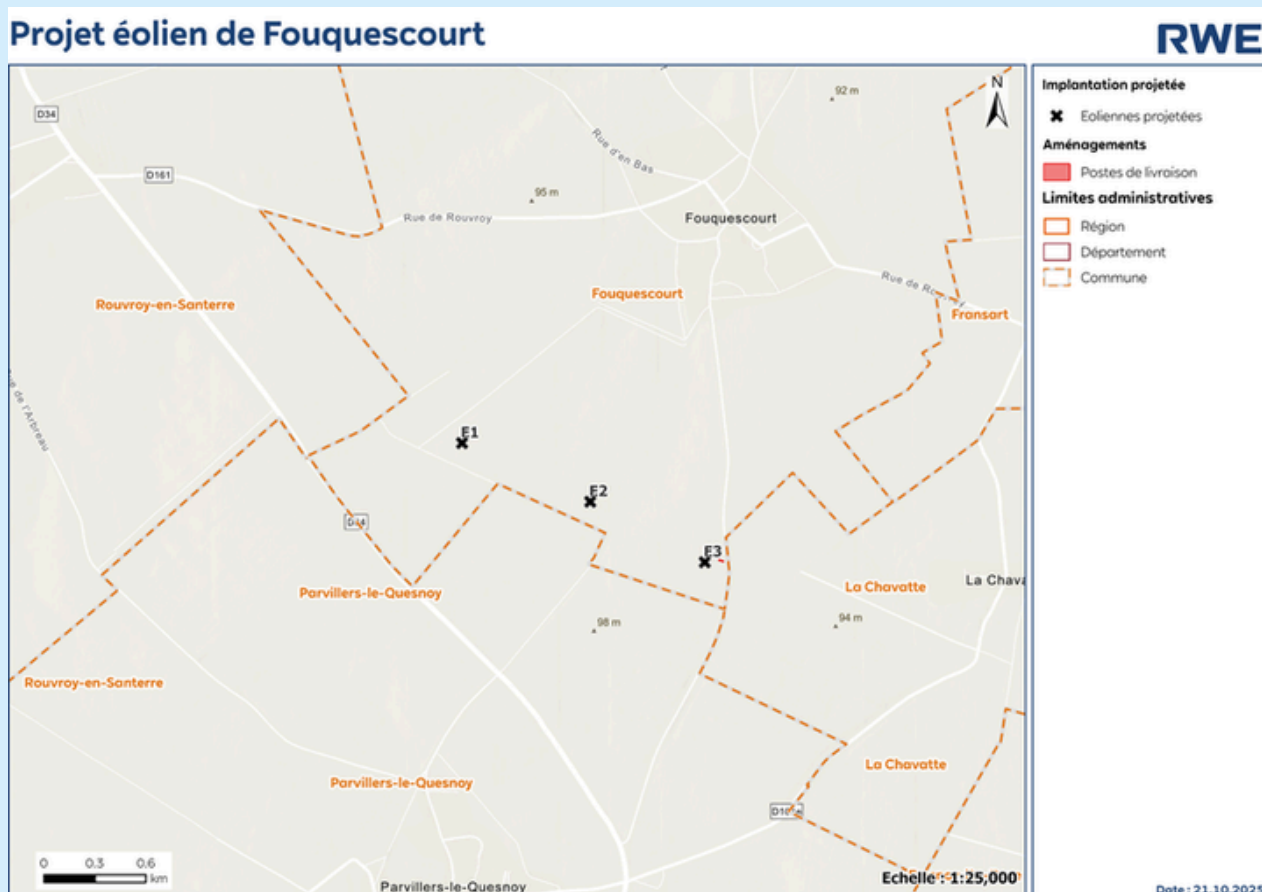
17H30 À 19H30 - SALLE COMMUNALE DE FOUQUESCOURT

Passez à votre convenance lors du créneau indiqué ci-dessus. L'équipe projet RWE vous invite à découvrir le projet éolien finalisé ainsi que l'ensemble des études réalisées, plusieurs photomontages présentant l'insertion paysagère et les mesures d'accompagnement.

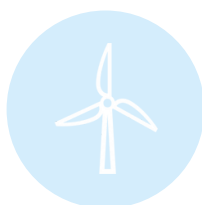
Projet éolien de Fouquescourt

L'IMPLANTATION RETENUE

Le projet éolien de Fouquescourt est composé de 3 éoliennes. L'implantation a été définie en fonction des contraintes et des résultats des études présentés dans les pages suivantes.



LES DONNÉES CLÉS DU PROJET



3 éoliennes

d'une hauteur maximum de 200 mètres en bout de pales.



21 MW

La puissance unitaire maximale par éolienne sera de 7 MW maximum soit une puissance totale maximale de 21 MW.



9 000 foyers

c'est l'équivalent du nombre de foyers pouvant être alimentés par un parc de 21 MW (chauffage compris).

Retour sur les études

Le dossier de demande d'autorisation environnementale est composé de plusieurs pièces dont l'étude d'impact. Celle-ci comporte trois volets principaux portant sur le paysage, la biodiversité et l'acoustique.

L'ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE

Entre 2024 et 2025, le bureau d'études environnementales Envol Environnement a dressé l'inventaire des espèces animales et végétales présentes sur le site d'étude grâce à des dizaines de sorties d'observation sur site. Ces investigations ont été précédées d'une étude bibliographique. Les résultats sont présentés ci-dessous. Il est précisé qu'une espèce patrimoniale désigne une espèce recensée au sein de l'inventaire des zonages réglementaires (ZNIEFF, Natura 2000 etc.). Dans le cadre du projet, l'étude faune/flore doit permettre de déterminer l'enjeu (de très fort à faible) présenté par chaque espèce patrimoniale au sein du site d'étude.

Bilan des espèces animales recensées sur le site d'étude :

- 8 espèces d'insectes, dont aucune patrimoniale
- 3 espèces de chiroptères, toutes patrimoniales
- 75 espèces d'oiseaux, dont 36 d'intérêt patrimonial
- 5 espèces de mammifères, dont une seule patrimoniale

Voici en illustrations certaines espèces présentant des enjeux forts ou modérés pour le site d'études :



Busard cendré
©LPO Ile de France



Faucon Crécerelle
©Gilles Laurent



Pipistrelle Commune
©Gilles San Martin

Zoom sur les mesures E.R.C : Eviter, Réduire, Compenser

L'étude d'impacts réalisée dans le cadre du projet éolien permet, dans un premier temps, d'évaluer les impacts potentiels du projet. Ils sont qualifiés d'impacts "bruts". RWE est ensuite tenu de proposer toutes les mesures nécessaires pour éviter, réduire, compenser (dans cet ordre) les impacts ou accompagner lorsque le projet le permet. Pour être recevable, un projet doit rechercher le moindre impact environnemental possible. Des exemples non exhaustifs des mesures proposées pour le parc éolien de Fouquescourt sont présentés ci-dessous :



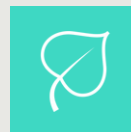
Bridage des éoliennes pour ne pas dépasser les seuils de bruit réglementaires



Adaptation de la période de chantier en fonction des sensibilités avifaunistiques



Bridage des éoliennes pour limiter les risques de mortalité des chauves-souris



Dispositif permettant de réduire l'attractivité des zones d'implantation des éoliennes pour la faune

L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

L'étude paysagère a été réalisée par le bureau d'études Enviroscop. Elle permet de faire ressortir les enjeux relatifs au cadre de vie des riverains, du patrimoine et monuments remarquables, ainsi que des grandes aires paysagères de la région. Le volet paysager de l'étude d'impact contient 40 photomontages qui permettent de visualiser l'insertion paysagère du projet éolien depuis de nombreux points de vue. L'ensemble des photomontages seront accessibles lors de la consultation publique.



Photomontage depuis le bourg de Fouquescourt



Photomontage depuis le sud de la Chavatte



Photomontage depuis Rouvroy-en-Santerre



L'ÉTUDE ACOUSTIQUE

L'étude acoustique a été menée par le bureau d'études indépendant Sixense en avril 2024. Des sonomètres ont été installés chez des riverains dans les zones d'habitations les plus proches de la zone d'études du projet. Ces mesures nous ont permis d'avoir une connaissance fine du niveau de bruit ambiant actuel en fonction du jour et de la nuit, selon la vitesse et la direction du vent.

Des simulations acoustiques ont par la suite été réalisées afin de modéliser la modification de l'ambiance sonore induite par les éoliennes. Le parc respectera la réglementation en terme de bruit. Un plan de bridage acoustique, qui consiste à ralentir les éoliennes lors de conditions de vents spécifiques, est prévu afin de s'en assurer. Ce plan de bridage pourra être adapté à la suite des contrôles d'urgence acoustique effectués après la mise en service du parc.

Les bénéfices pour votre commune

UN PROJET CRÉATEUR DE VALEUR POUR VOTRE TERRITOIRE...

Un parc éolien génère des retombées économiques pour la commune, notamment grâce au versement de l'Impôt Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER). Les collectivités peuvent alors les réinvestir à l'échelle communale et intercommunale, et ce durant toute la durée d'exploitation du parc.

Retombées fiscales* pour un projet de 3 éoliennes de 5,7 MW:

Commune de Fouquescourt	39 200 € / an
Communauté de communes Terre de Picardie	87 400 € / an
Département de la Somme	43 700 € / an

*Simulations réalisées en mars 2026 basé sur les dispositions fiscales de 2025 (source : impots.gouv.fr)

...ET POUR VOUS

RWE met en place des mesures de compensation et d'accompagnement pour partager la valeur créée par le parc éolien et inscrire le projet éolien dans un projet de territoire. Celles-ci ont été décidées avec les élus du conseil municipal de la commune et interviendront à la mise en service du parc :



Rénovation d'équipements communaux

Ces travaux permettront d'améliorer la performance énergétique de la salle communale grâce à l'isolation du bâtiment et au remplacement de la chaudière, afin de réduire les consommations d'énergie.



L'Aide Renouvelable aux Particuliers

Ce dispositif permettra aux habitants de la commune de bénéficier d'une aide financière pour leurs travaux ou équipements liés aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables (isolation, chauffage performant, panneaux solaires etc..) L'aide prendra la forme d'un remboursement total ou partiel des dépenses engagées suivant les revenus du foyer.



Création d'un chemin pédagogique sur l'éolien

Un chemin pédagogique sera aménagé entre la rue de la Tonne et la rue Neuve afin de proposer un parcours d'information sur l'énergie éolienne accessible aux habitants.

D'autres mesures peuvent être proposées en phase exploitation du parc :



Offre locale d'électricité

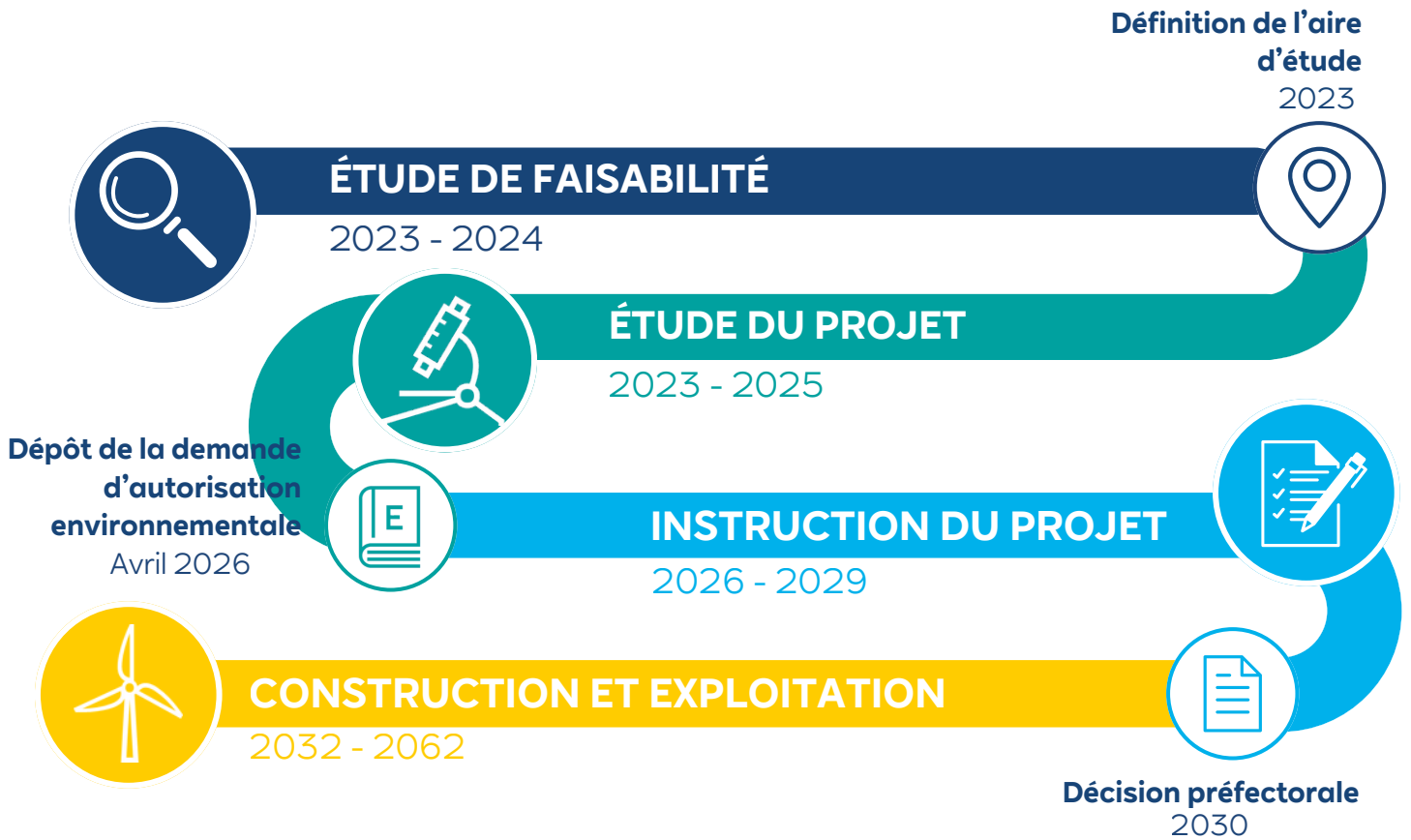
Le parc éolien finance une réduction sur la facture d'électricité selon sa puissance : 20€ de réduction / MW installé, soit 420€ pour un parc de 21 MW.



Fonds de dotation RWE

Le parc éolien versera chaque année une contribution financière au Fonds de dotation RWE qui finance les projets locaux et qui bénéficiera à Fouquescourt pendant toute la durée d'exploitation du parc (environ 30 ans). Plus d'informations : fr.rwe.com/le-fonds-de-dotation/

Les prochaines étapes



PROCHAINE ÉTAPE : LA CONSULTATION PUBLIQUE

Les services instructeurs étudieront le dossier au cours de l'année 2026 et peuvent être amenés à formuler une demande de compléments qu'ils nous feront parvenir dans les prochains mois. Suite au dépôt des compléments, si notre dossier est jugé complet et recevable, une nouvelle étape importante de l'instruction s'ouvrira : celle de la consultation publique durant laquelle vous pourrez donner votre avis !

Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous tenir informés des prochaines étapes. D'ici là, nous vous invitons à venir nous rencontrer !

Retrouvez le projet et plus d'informations sur
notre site ici :

<https://fouquescourt.projet-eolien.com/>



Contactez le chef de projet

Brahim Si Ahmed
brahim.siahmed@rwe.com

